

CAP des secrétaires administratifs du 26 septembre 2016

Cette CAP était présidée par Jacques Clément, chef du service des ressources humaines. La CFDT était représentée par Emmanuela Scetbun (titulaire), Kelly Noël et Sybille Gantois (expertes).

□□□□ Liste d'aptitude pour l'accès au corps des secrétaires administratifs au titre de l'année 2016

Le taux de promotion 2016 est fixé à 50% de 5% de l'effectif du corps des secrétaires administratifs, qui compte 3 247 agents.

Au total, 81 promotions sont possibles. Elles sont réparties de la façon suivante : 23 par voie d'examen professionnel et [58 par inscription sur liste d'aptitude](#) (accès réservé, *identifiants requis*).

Note : Dans le souci de respecter la vie privée des agents, nous avons décidé de pas mettre leurs noms dans les articles publiés sur notre site, qui est d'accès public. Pour en savoir plus, contactez votre représentant (coordonnées à la fin de

l'article) ou cliquez sur les liens, qui donnent accès aux documents si vous êtes déjà connecté au réseau du ministère.

Certains agents n'ont pas intérêt à intégrer le corps des SA au risque d'y perdre financièrement (perte de la NBI, suppression de la GIPA, ...) et n'auront pas de possibilité de dérouler une carrière dans ce corps.

La Cfdt vous alerte sur le fait que [chacun des 58 agents de la liste principale](#) recevra un courrier du bureau de gestion lui indiquant les conditions de reclassement dans le corps des SA. L'agent devra se rapprocher de l'IGAPS du secteur dont il dépend afin de lui faire connaître sa décision d'intégrer ou pas ce corps.

[Liste complémentaire](#) (accès réservé, identifiants requis) : en cas de désistement d'agent(s) de la liste principale, les agents inscrits sur la liste complémentaire seront promus dans le corps des SA, dans l'ordre d'inscription sur la liste.

L'administration indique que cette liste complémentaire n'est valable que pour les promotions 2016 et ne sera aucunement reconduite pour l'examen des prochaines promotions.

Les nominations sont effectives au 1^{er} juillet 2016.

Titularisations

– un agent contractuel a été titularisé dans le corps des SA

(concours déprécarisation) ;

- 5 agents ont été intégrés dans le corps des SA suite à accueil par voie de détachement ;
- un agent a été intégré directement dans le corps des SA.

La [liste des agents titularisés](#) est disponible sur l'intranet du ministère (*accès réservé, identifiants requis*).

La prochaine CAP qui traitera des mobilités et des avancements de grade aura lieu les 16 et 17 novembre 2016.

N'hésitez pas à contacter vos élues : Emmanuella Scetbun (titulaire), Kelly Noël et Sybille Gantois (expertes), par le biais de la [permanence CFDT](#).